

## SIMULATEUR D'ACCORD LOCAL A 25% - version 5

**Nature juridique de la communauté**  
Communauté de communes, Communauté d'agglomération

### SYNTHESE

Population EPCI	16 155	Résultat
Nombre de sièges		
- droit commun (II à V du L5211-6-1)	33	
- initial (uniquement II à IV du L5211-6)	33	VALABLE
- maximal	41	
- en cours	34	
Reste à répartir	7	

Insérer les communes avec leur population municipale, par ordre décroissant de population

Nom de la commune	Population municipale
TINCHEBRAY- BOCAGE	4 964
DOMFRONT EN POIRAI	4 276
CHANU	1 259
LONLAY L'ABBAYE	1 135
SAINT BOMER LES FORGES	1 047
CHAMPSECRET	900
SAINT PIERRE D'ENTREMONT	700
MONTSECRET-CLAIREFOUGERE	674
SAINT QUENTIN LES CHARDONNETS	350
MONCY	249
SAINT BRICE EN PASSAIS	155
MENIL CIBOULT (LE)	129
SAINT GILLES DES MARAIS	113
AVRILLY	109
SAINT CHRISTOPHE DE CHAULIEU	95

Insérer la répartition à tester

Test des différentes conditions									
Répartition de droit commun (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Nombre sièges pris en compte pour l'accord local (au titre uniquement des II à IV du L. 5211-6-1)	P=proportionnel / F="forcé à 1"	Ratio initial	Nombre de sièges	Nouveau ratio	Commune ayant plus de la moitié des sièges	Hiérarchie démographique non respectée	Au moins un siège par commune	Condition de l'alinéa I-2-e
9	9	P	89 %	9	86 %				
8	8	P	92 %	8	89 %				
2	2	P	78 %	2	75 %				Cas prévu au 3ème alinéa du I-2-e
2	2	P	86 %	2	84 %				
2	2	P	94 %	2	91 %				
1	1	P	54 %	2	106 %				
1	1	P	70 %	1	68 %				Cas prévu au 3ème alinéa du I-2-e
1	1	P	73 %	1	70 %				Cas prévu au 3ème alinéa du I-2-e
1	1	F	140 %	1	136 %				
1	1	F	197 %	1	191 %				
1	1	F	316 %	1	307 %				
1	1	F	379 %	1	368 %				
1	1	F	433 %	1	420 %				
1	1	F	449 %	1	436 %				
1	1	F	515 %	1	500 %				